



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

Le 20 octobre deux-mille-vingt-et-un, à dix-huit heures quarante et une minute, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	24
Excusés	7
Absents	2

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN
M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL
Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU

Excusés :

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Christelle JACQUEMOUD (pouvoir à M. Paul LONGATTE)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absents :

M. Gabriel DUVAL
M. André THIBAudeau

Secrétaire de séance :

M. Erwan TANNEAU

Pour les délibérations n°2021-097 à n° 2021-101, M. Régis GANDON est excusé et donne pouvoir à Mme Nadège BLANCHARD, on compte alors 23 présents, 8 excusés et 2 absents.

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2021
- Information relative à l'évolution des délégations de Mme Sylvie FUSELLIER et de M. Jean-François GAUTIER

- Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal

- Points soumis au vote :

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 2021-097 Construction d'un lycée polyvalent à Pont-Château et aménagement de ses abords : désignation de deux représentants de la Commune au sein du Comité scientifique
- 2021-098 Conclusion d'une convention de partenariat avec la SNCF portant sur la sûreté ferroviaire
- 2021-099 Approbation de l'augmentation de capital de Loire-Atlantique Développement SPL

RESSOURCES HUMAINES

- 2021-100 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2021-101 Création de postes d'agents contractuels

FINANCES

- 2021-102 Attribution du marché de service relatif à la prestation d'assurance
- 2021-103 Candidature à la migration vers la norme comptable M 57
- 2021-104 Apurement du compte 1069 dans le cadre du passage à la nomenclature M57
- 2021-105 Décision modificative n°1 - Budget Principal
- 2021-106 Proposition d'admission en non-valeur

CŒUR DE VILLE

- 2021-107 Avis du Conseil municipal sur la demande de dérogation préfectorale au repos dominical le 28 novembre 2021

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Erwan TANNEAU est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2021**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **Information relative à l'évolution des délégations de Mme Sylvie FUSELLIER et de M. Jean-François GAUTIER**

Délégations de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à Mme Sylvie FUSELLIER, 3^{ème} Adjointe pour la culture, l'animation et le cœur de ville.

Dans le champ de sa délégation, Mme Sylvie FUSELLIER, 3^{ème} Adjointe, assumera les fonctions suivantes :

- Etude et suivi de la programmation culturelle du Carré d'argent.
- Etude et suivi des manifestations organisées par la Commune et les associations et entrant dans le champ des manifestations culturelles.
- Suivi des plannings / locations des salles municipales.
- Suivi des études et actions visant à renforcer l'attractivité du cœur de ville.
- Suivi des actions entrant dans le champ d'application de la convention « Opération de revitalisation des territoires ».

Par ailleurs, délégation de fonctions et de signature est également donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à M. Jean- François GAUTIER, conseiller municipal, pour toutes affaires liées au commerce de proximité.

Dans le champ de sa délégation, M. Jean- François GAUTIER, conseiller municipal, assumera les fonctions suivantes :

- Relation avec les commerçants et l'association des commerçants et artisans Pont-Châtellains (ACAP)
 - Gestion et promotion de l'animation commerciale en lien avec l'ACAP
 - Relation avec les représentants du marché hebdomadaire du lundi et du marché des producteurs
 - Relation avec les commerçants ambulants
- **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
06/09/2021	2021-052	Confier à l'entreprise ROUSSEAU ELECTRICITE CHAUFFAGE ISOLATION les travaux de réfection des tableaux électriques TGBT TD4 de l'école Charlie Chaplin, pour un montant de 6 614.85€ H.T, soit 7 937.82€ TTC.	4
10/09/2021	2021-053 et 2021-054	Renouveler une concession pour un emplacement situé au cimetière de St-Guillaume.	8
14/09/2021	2021-055	Renouveler une concession pour un emplacement situé au cimetière de Versailles.	8

- **Points soumis au vote :**

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION N°2021-097 - CONSTRUCTION D'UN LYCEE POLYVALENT A PONT-CHATEAU ET AMENAGEMENT DE SES ABORDS : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE SCIENTIFIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Commune au sein du Comité scientifique du futur lycée de Pont-Château.
- > De désigner, pour l'année 2021, Mme Danielle CORNET et M. Stéphane POILVÉ représentants de la Commune au sein du Comité scientifique du futur lycée de Pont-Château.
- > De désigner, à compter de 2022, Mme Danielle CORNET et Mme Hélène MAVÉRAUD représentantes de la Commune au sein du Comité scientifique du futur lycée de Pont-Château.

DÉLIBÉRATION N°2021-098 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SNCF PORTANT SUR LA SURETÉ FERROVIAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants (M. Raphaël Condé-Jimenez ne prenant pas part au vote) :

- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat conclue avec la SNCF et portant sur la sûreté ferroviaire, annexée à la présente délibération ; ainsi que toute modification ultérieure ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-099 - APPROBATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT SPL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver l'augmentation de capital de Loire-Atlantique développement-SPL de 2.000.000 € (deux millions d'euros).
- > D'approuver que cette augmentation de capital puisse être souscrite uniquement par le Département de Loire-Atlantique.
- > De renoncer donc d'ores et déjà à l'exercice du droit préférentiel de souscription et donc à participer à l'augmentation de capital.
- > D'approuver la composition inchangée du Conseil d'administration.
- > D'autorise Mme le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment au sein des organes de Loire-Atlantique développement-SPL.

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N°2021-100 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer les postes suivants au tableau des effectifs :
 - Au 1^{er} novembre 2021 : un poste d'Animateur à temps complet.
 - Au 1^{er} novembre 2021 : un poste d'Educateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet.
 - Au 1^{er} décembre 2021 : un poste de Chef de service de police municipale à temps complet.
 - Au 1^{er} décembre 2021 : un poste d'Adjoint technique à temps complet en tant qu'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N°2021-101 - CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer les postes contractuels suivants :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 17,5 heures hebdomadaires à compter du 25 octobre 2021 au 6 juillet 2022.
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet du 1^{er} novembre 2021 au 28 février 2022.
 - 1 poste d'adjoint administratif à 17,5 heures hebdomadaires du 1^{er} novembre 2021 au 31 mars 2022.
- > De fixer la rémunération au 1^{er} échelon de l'échelle C1 des grades d'adjoints territoriaux.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N°2021-102 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE SERVICE RELATIF A LA PRESTATION D'ASSURANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 4 octobre 2021, portant sur le marché de prestation d'assurances, telle que présentée dans la délibération.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à signer les marchés correspondants avec GHK/MMA ; Cabinet Pilliot – Compagnies VHV et Mutuelle Alsace Lorraine Jura ; Compagnie GROUPAMA Loire-Bretagne ; Cabinet JOLY / Compagnie CFDP ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

DÉLIBÉRATION N°2021-103 - CANDIDATURE A LA MIGRATION VERS LA NORME COMPTABLE M 57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée pour le budget principal et les deux budgets annexes (budget du Carré d'argent et budget du lotissement de la Chasselandière) de la Ville de Pont-Château à compter du 1^{er} janvier 2022.
- > De s'engager à adopter un règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire en M57.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-104 - APUREMENT DU COMPTE 1069 DANS LE CADRE DU PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De procéder à l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » d'un montant de 45 789.21 €, selon le processus d'une opération d'ordre semi-budgétaire.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-105 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la décision modificative n°1 du budget principal, telle que définie ci-dessous.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
2188	Autres immobilisations corporelles	- 100 000,00 €			
Opérations réelles					
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	100 000,00 €			
Opérations d'ordre (chapitre 041)			Opérations d'ordre (chapitre 041)		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	45 789,21 €	238	Avances et acomptes versés	45 789,21 €
TOTAL		45 789,21 €	TOTAL		45 789,21 €

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2021-106 - PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prononcer :
 - L'admission en non-valeur à hauteur de 599.93 € (titres de 2013 à 2018).
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

CŒUR DE VILLE

DÉLIBÉRATION N°2021-107 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE DEROGATION PREFECTORALE AU REPOS DOMINICAL LE 28 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'émettre un avis favorable à la demande de dérogation préfectorale au repos dominical le dimanche 28 novembre 2021 et à son extension à l'ensemble du département de Loire-Atlantique.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures vingt-trois minutes.

A Pont-Château, le 21 octobre 2021.

Le Maire,
Danielle CORNET

